



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 58989

Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur les souhaits exprimés par de nombreux particuliers propriétaires de maisons individuelles relativement aux différentes aides afférentes à l'amélioration de l'habitat. En effet, les intéressés forment le vœu que lesdites aides, notamment émanant de l'ANAH, soient étendues aux travaux de remise aux normes des installations d'assainissement individuel et que soient revues les dispositions qui fixent d'une façon générale les conditions d'obtentions (ressources, etc.). Aussi, il le remercie de bien vouloir l'informer de ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La mise aux normes des installations d'assainissement individuel fait partie des travaux susceptibles d'être financés par des subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), sous certaines conditions. Tout d'abord, l'aide de l'Anah ne peut concerner qu'une habitation occupée à titre de résidence principale. Par ailleurs, cette aide est attribuée sous plafonds de ressources. Le dispositif d'assainissement individuel doit également être recevable d'un point de vue réglementaire, notamment au regard des règles techniques et sanitaires en vigueur. La subvention de l'Anah peut être comprise entre 20 % et 35 % du montant des travaux, sous réserve que l'assainissement fasse partie des priorités retenues dans le programme d'action territorial adopté par l'agence dans le département concerné. La mise aux normes des installations d'assainissement individuel peut également être financée par une aide des conseils généraux et des agences de l'eau. Les ménages concernés peuvent aussi bénéficier, sans condition de ressources, d'un écoprêt à taux zéro pour financer la réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, d'un montant maximal de 10 000 euros. L'écoprêt à taux zéro est cumulable avec les subventions versées par l'Anah pour ce type d'opération.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58989

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8953

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10390